

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIIL 2024

Délibération n°2024-36

Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20240404-36-2024-DE Date de réception préfecture : 12/04/2024

<u>Thème</u>: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 2 Objet: Aménagement intérieur: mobilier et numérique Grand Carré

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 mars 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice: 27 Membres présents: 20 Pouvoirs: 7 Suffrages exprimés: 27

#### Étaient présents :

Gilbert BOYER; David GEHANT; Thomas CHERBAKOW; Caroline MASPER; Sandrine LEBRE; Karima COEURET; Emmanuel LUTHRINGER; Danièle KLINGLER; Geoffroy GONZALEZ; Camille FELLER; François PREVOST; Antoine DE RUFFRAY; Didier DERUPTY; Maryse BLANC; Robert USSEGLIO; Christophe LOPEZ; Patricia PAUL; Marc DINI; Philippe VUILQUE; Christian CHIAPELLA.

## Étaient représentés :

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT Mme Sylvie SAMBAIN donne procuration à Mme Maryse BLANC M. Michel CHAPUIS donne procuration à Mme Caroline MASPER Mme Aurélie ANNEQUIN donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW Mme Lisa ISIRDI donne procuration à M. Geoffroy GONZALEZ M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER

#### Absents excusés:

Michel DALMASSO, Sylvie SAMBAIN, Michel CHAPUIS, Aurélie ANNEQUIN, Lisa ISIRDI, Stéphane DERRIVES, Nadine CURNIER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Caroline MASPER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

Délibération n°2024-36 page 1 sur 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants;

VU les statuts de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus particulièrement son article 8-A établissant la compétence obligatoire de l'intercommunalité en matière d'actions de développement économique.

CONSIDERANT que les travaux du gros œuvre du bâtiment se préfecture april de présente de la facture 2024,

CONSIDERANT que le mobilier et les équipements devront être installés au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2024,

CONSIDERANT le montant prévisionnel du mobilier et des équipements numériques estimé à 175 000 € HT, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DU GRAND CARRE				
OBJET DE LA DEPENSE	Montant € H.T.	FINANCEMENT	Montant € H.T.	%
Mobilier + Matériel	175 000	Etat	80 000	46
informatique (Tablettes +		Région	60 000	34
pack Office etc.) et		Autofinancement CCPFML	35 000	20
équipements numériques				
TOTAL	175 000		175 000	100

Ceci exposé,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande de subvention relative au financement du mobilier, du matériel informatique et des équipements numériques,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 27 CONTRE: 0

**ABSTENTIONS: 0** 

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an

susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, **David GEHANT** 



1 2 AYR. 2024 Acte publié le :

Délibération n°2024-36 page 2 sur 2